

**Réseau de Contrôle de la Pollution de l'Eau
COPEAU**

Life/06/TCY/TN/275



Rapport d'activité N°2

Du 16/7/2007 au 31/12/2007

Rapport déposé le -----

BEN HASSINE Mohamed
Chef de projet
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement ; Centre urbain Nord,
7051 ; Cité Essalem 2080 Tunis-Tunisie



COPEAU - LIFE06TCY/TN/275



Table des Matières

<u>PARTIE I- RAPPORT TECHNIQUE</u>	3
I. RESUME ET RESULTATS OBTENUS DEPUIS LE 16/07/2007	3
II. GESTION DU PROJET	4
TACHE A : GESTION ET RAPPORTS A LA CE	4
III- PROGRES ACCOMPLI DU 16/7/2007 AU 31/12/2007	8
TACHE B : ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURE	8
TACHE C : RENFORCEMENT DE L'EQUIPEMENT EXISTANT	10
TACHE D : RENFORCEMENT DES CAPACITES :	14
IV- EVALUATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT :	16
V- CALENDRIER PREVISIONNEL POUR LA PERIODE DU 1 JANVIER AU 15 JUILLET 2008 :	17
LISTE DES ANNEXES	18
<u>PARTIE II- RAPPORT FINANCIER</u>	19



Partie I- Rapport Technique

L'objet du présent rapport est de faire le point sur l'état d'avancement des différentes activités du Projet de Contrôle de la Pollution de l'eau - Life 06/TCY/TN/275- (COPEAU) et ce pour la période allant du 16 juillet au 31 décembre 2007.

I. RESUME ET RESULTATS OBTENUS DEPUIS LE 16/07/2007

Globalement, les actions mises en œuvres durant la période couverte par ce rapport ont pu être réalisées conformément à la proposition faisant l'objet de la convention entre l'ANPE et la Commission Européenne.

Tâche A - Gestion et rapports à la CE : l'ANPE et l'AQUAPÔLE ont assuré sans difficulté particulière les actions de gestion et de suivi de la mise en œuvre du projet COPEAU. Le rapport d'activité N°1 a été élaboré et adressé le 26 juillet 2007 à la Commission Européenne. Les réponses aux recommandations relatives au rapport d'activité N°1 ont été rédigées.

Tâche B - élaboration du manuel de procédure : l'AQUAPÔLE a achevé la rédaction du manuel de procédures qui sera réceptionné par le comité de pilotage du projet lors d'une réunion qui se tiendra au mois de janvier 2008.

Tâche C - renforcement de l'équipement existant : avec l'appui technique et scientifique de l'AQUAPÔLE, l'ANPE a pu finaliser le dossier d'appel d'offre international pour l'acquisition de deux laboratoires mobiles d'analyses d'eau et de l'équipement y relatif. Le dossier a été soumis à la commission ministérielle des marchés le 10 juillet 2007 et l'appel d'offre international a été publié le 4 septembre 2007. Le résultat du dépouillement de l'appel d'offres International a été adressé à la Commission Ministérielle des marchés en date du 10/12/2007 et malgré les efforts déployés, l'appel la Commission Ministérielle des marchés a déclaré le 25/12/2007 l'appel d'offres infructueux et celui-ci a été relancé de nouveau. Par ailleurs, un laboratoire agréé, en l'occurrence, le laboratoire central a été sélectionné suite à une consultation et le contrat d'engagement est en cours de signature.

Tâche D – renforcement des capacités : la première session de formation des cadres en Belgique a été réalisée au mois de novembre. Elle a duré une semaine et 3 cadres tunisiens y ont participé. L'Aquapôle a également commencé à préparer les tâches de formation qui seront réalisées partiellement en sous-traitance avec le Centre d'Expertise en Traitement et Gestion de l'Eau (CEBEDEAU). Des contacts ont été pris avec différents acteurs de la surveillance des eaux en Wallonie qui pourront éventuellement intervenir dans le cadre de ces formations.

Tâche E – démonstration des procédures par des campagnes de mesures : l'ANPE a assuré le contrôle des milieux récepteurs par le biais du laboratoire mobile existant. A cet effet, douze milieux récepteurs ont été contrôlés et 1139 analyses ont été effectuées depuis 1 janvier 2007.

Bassin versant d'Ichkeul : 164 - Sebkhath Seijoumi : 41 - Oued Medjerda : 180 - Oued Meliane : 130
- Sebkat Ariana : 84 - oud Elbey : 165 - Sebkhath Korba : 58 - Lac de Bizerte : 76 - Sebkhath Ghar Melah : 65 - Sebkhath Halg Menjel : 58 - Nappes de Tunis :71 - Nappes De Manouba : 45

II. GESTION DU PROJET

Tâche A : Gestion et rapports à la CE

- *Action A1 : Gestion financière du Projet :*

Date de début de l'action : 1^{er} janvier 2007

Date de fin de l'action : 31 décembre 2009

L'ANPE est le bénéficiaire du projet, Elle a assuré pendant cette période le suivi technique et financier du Projet.

Pour la période couverte par le présent rapport, les points suivants ont été assurés :

- 1- L'élaboration du rapport d'activité N°1 du COPEAU pour la période du 1 janvier au 15 juillet 2007
- 2-La mise en œuvre des actions techniques prévues dans la proposition durant la période allant du 16 juillet au 31 décembre 2007
- 3- La coordination avec la Commission Européenne : Messieurs Mohamed Ben Hassine, Samir Kaabi et Xavier Detienne ont participé à une réunion à la Commission à Bruxelles le 16/11/2007 pour discuter des recommandations formulées par la Commission Européenne suite au premier rapport d'activité.
- 4- La coordination avec l'équipe externe de Suivi des projets Life Pays tiers (Astrale)
- 5-La centralisation des documents relatifs au projet (rapports de dépouillements, bons de commande, factures, fiches de paie, contrats, time sheet).
- 6- Le lancement de l'appel d'offres international relatif à l'acquisition de 2 laboratoires mobiles en date du 5 septembre 2007.
- 7- La préparation et le suivi de la consultation pour la désignation d'un laboratoire fixe pour analyses des échantillons.
- 8- L'organisation de la réunion du comité de pilotage du projet
- 9- La coordination avec l'Aquapôle partenaire du projet.
- 10- L'élaboration des réponses sur les recommandations de la CE relatives au rapport d'activité N°1 (Annexe : 1)

Personnes travaillant pour le projet

- au niveau de l'**ANPE** :

Monsieur Samir KAABI , Chef de Département de Contrôle et du suivi de la Pollution fonctionnaire de l'ANPE, et entièrement rémunéré par le budget de l'ANPE continue à travailler partiellement sur le projet en tant que chef du comité de pilotage du projet et représentant le Directeur Général de l'ANPE. En outre, il est le Président de la commission de dépouillement des offres



Mr Jamil SAIDANI : Ingénieur à l'ANPE et entièrement rémunéré par le budget de l'ANPE continue à plein temps le contrôle des milieux récepteurs par le biais du laboratoire mobile existant. Il a assuré régulièrement le contrôle des milieux récepteurs

- **Mlle Mounira Hamdi** : Ingénieur à l'ANPE qui est rémunéré sur le budget de l'ANPE a continué à travailler partiellement sur le projet.

- **Le Chauffeur**: Un chauffeur travaille partiellement sur le projet, il est entièrement rémunéré par le budget de l'ANPE conduit le laboratoire mobile existant lors des campagnes de contrôle effectuées par Mr Jamil Saidani.

Recrutement des techniciens supérieurs :. Conformément à la législation tunisienne en matière de recrutement, Un concours a été organisé par les services compétents de l'ANPE afin de procéder au recrutement des techniciens qui seront affectés au projet. Une commission de sélection et d'examen a été constituée à cet effet. Elle a procédé à la sélection des candidats retenus et ces techniciens seront recrutés à partir du mois de janvier 2008.

Recrutement d'une assistante de direction du projet :

Le recrutement d'une assistante de direction pour assurer les tâches administratives et financières du projet s'avère de plus en plus nécessaire étant donné que le projet entame sa deuxième année et les charges techniques assurées par le chef du projet seront plus élevées, à cet effet, elle sera chargée notamment de :

- L'établissement des demandes d'exonération de taxes auprès des services des impôts
- La préparation des achats des biens et de services du projet (demandes de consultation et d'offres de prix, sélection des fournisseurs
- Suivi du courrier du projet, des consultations, demande des pro formats, organisation du courrier, classement des documents du projet,
- La participation à l'élaboration des rapports d'activités et à l'organisation des séminaires

Il est à signaler qu'un budget de 28.247 Euros est disponible sur la rubrique Personnel étant donné que le projet n'a pas recruté de chauffeurs au cours de l'année 2007. Cette somme est suffisante est pour couvrir le salaire de l'assistante. Le salaire proposé est de 460 Euros soit 11.040 euros pour les années 2008-2009.

Le recrutement de cette dernière est tributaire de l'accord de la Commission Européenne

• **Au niveau de l'AQUAPÔLE :**

Mme Véronique GOSSELAIN : Docteur en sciences biologiques est rémunérée par le projet. COPEAU. Elle a été chargée d'élaborer le manuel de procédure du COPEAU, Mme Gosselin n'est pas fonctionnaire de l'AQUAPÔLE, elle ne travaille que sur le projet COPEAU.

Les principales tâches assurées depuis le 16 juillet 2007 sont :

- Collecte et traitement de l'information pour la rédaction du manuel de procédures
- Rédaction du manuel de procédures
- Organisation de la visite technique : contact avec les administrations et institutions concernées

Mr Xavier DETIENNE : Chargé de projet assure les tâches de coordination et de gestion du projet à temps partiel à l'AQUAPÔLE. Il est entièrement rémunéré par le budget de l'AQUAPOLE

Comité de Pilotage du Projet

La décision de nomination des membres du Comité de Pilotage a été partiellement rectifiée suite aux nouvelles affectations dans les fonctions à l'ANPE : Monsieur Radhouane MANSOURI ; Chef de Département des services communs a remplacé Mr Mongi SLIM ; Chef de Département des Affaires Administratives et Financières et Mr Hamed MRABTI ; Sous Directeur Chargé des Etudes et de la Coopération Internationale a remplacé Mme José ELLOUMI, Directeur du Projet des Ecosystemes Naturels (Annexe 2)

Une deuxième **réunion du comité de pilotage** s'est tenue le 10 septembre 2007 au siège de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (Annexe 4).

Ordre du jour :

- Etat d'avancement du projet
- Draft du bulletin N°1 relatif aux résultats des campagnes de mesure du laboratoire existant:

Le Chef du Comité de pilotage a présenté l'ordre du jour et a expliqué les causes des retards de certaines actions du projet COPEAU. Il a expliqué que ceux-ci sont dus à la complexité de la préparation des cahiers des charges pour l'acquisition des 2 laboratoires mobiles. Il a ensuite présenté l'état d'avancement du projet ainsi que le programme prévisionnel des 6 prochains mois.

Les points suivants ont été soulevés par les membres de la commission :

- relation existante entre le Projet PISEAU et le Projet COPEAU.
- composantes du Projet PISEAU et notamment l'étude relative à l'actualisation de l'inventaire des principales sources potentielles de pollution des ressources hydriques. .
- choix des paramètres à suivre et nécessité du caractère pertinent des paramètres à retenir surtout en tant qu'indicateurs de pollution.
- validation des résultats pour qu'ils soient fiables et puissent constituer une base sur lequel on peut s'appuyer pour prendre les actions correctives qui s'imposent.
- site WEB et bulletins proposés pour publier les données relatives à ce projet,
- contrôle par type d'activité industrielle et non par région.
- diffusion des bulletins par voie numérique de façon à permettre à un large public cible d'utiliser les résultats.
- les résultats actuels de la surveillance de la qualité des eaux pourront être transmis aux facultés et institutions de recherche.
- fréquence des bulletins

- nécessité de coopération entre le réseau de contrôle de la pollution des eaux et les experts contrôleurs de l' « ANPE »

Commission d'ouverture des plis :

La liste des membres de la commission restreinte désignée en date du 19 décembre 2006 a été rectifiée suite au changement aux postes de responsabilités au sein de l'ANPE (Annexe 3)

Commission de dépouillement des offres :

Les membres de la commission de dépouillement des offres désignée en date du 10 janvier 2007 ont été rectifiés suite au changement aux postes de responsabilités au sein de l'ANPE (Annexe 3)

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

Pour cette action, aucune modification n'a été apportée par rapport à la proposition.

- *Action A2 : Coordination entre l'ANPE et l'Aquapôle*

Date de début de l'action : 1^{er} janvier 2007

Date de fin de l'action : 31 décembre 2009

Comme pour le premier semestre, la coordination du projet a été assurée régulièrement grâce aux nombreux échanges par courrier, fax, Email, et par les communications téléphoniques.

La prochaine réunion de coordination sera tenue du 12 au 19 janvier 2007 à l'ANPE, Au cours de cette réunion, Mme Véronique GOSSELAIN et Mr Xavier DETIENNE présenteront le manuel de procédure aux membres du comité de pilotage.

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

Pour cette action, aucune modification n'a été apportée par rapport à la proposition.

- *Action A3 : Coordination des activités de l'Aquapôle*

Date de début de l'action : 1^{er} janvier 2007

Date de fin de l'action : 31 décembre 2009



L'AQUAPÔLE collabore de façon régulière avec le CEBEDEAU qui assure une partie des activités de formation du projet. En effet, les activités de formation s'articulent directement sur le manuel de procédure. L'expertise du CEBEDEAU est régulièrement sollicitée pour certains aspects techniques du manuel de procédures.

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

Pour cette action, aucune modification n'a été apportée par rapport à la proposition.

- *Action A4 : Rédaction des rapports et procès-verbaux*

Date de début de l'action : 1^{er} janvier 2007

Date de fin de l'action : 31 décembre 2009

Les différents rapports ont été rédigés par l'ANPE et l'Aquapôle :

- PV de la réunion du comité de pilotage du 10 septembre 2007
- Dossier de consultation pour le choix d'un laboratoire pour les analyses des échantillons.
- 1^{ier} rapport d'activité du 1^{er} janvier au 15 juillet 2007
- Rédaction des rapports de dépouillement (Acquisition de 2 Laboratoires mobiles et choix d'un laboratoire fixe pour les analyses des échantillons).
- Draft de Bulletin des résultats de contrôle des eaux
- Rapports de mission
- Différentes Correspondances,

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

Pour cette action, aucune modification n'a été apportée par rapport à la proposition.

III- PROGRES ACCOMPLI DU 16/7/2007 AU 31/12/2007

Tâche B : Elaboration d'un manuel de procédure

Action B.1. Organisation d'un atelier ZOPP pour la préparation des termes de références du manuel de procédures.

Date de début de l'action : 1^{er} janvier 2007

Date de fin de l'action : 28 février 2007

Cette action est achevée. Elle a été réalisée au cours du premier semestre 2007



- *Action B.2. Elaboration d'un manuel de procédures*

Date de début de l'action : 1^{er} janvier 2007

Date de fin de l'action : 12 décembre 2007 et sera définitif après validation

L'élaboration du manuel de procédures a été amorcée au cours du 1^{er} semestre 2007. Les termes de référence ont été formulés lors de l'atelier ZOPP à la fin du mois de janvier 2007.

Le manuel de procédure du projet COPEAU a été rédigé sur base de la définition de la tâche et de ses objectifs tels que décrits dans la proposition du projet COPEAU et des termes de référence élaborés par les participants à l'atelier et regroupant tous les acteurs de la surveillance et du contrôle de la qualité et de la pollution des eaux en Tunisie, tenu à Tunis en janvier 2007. Nous le considérons comme le pilier central du projet COPEAU, autour duquel s'articulent les autres tâches du projet dont l'objectif essentiel est le renforcement de l'ANPE dans sa mission de contrôle de la pollution hydrique et dans sa mission de coordination de la surveillance de l'eau en Tunisie.

Le manuel de procédure vise à fournir les outils de référence nécessaires pour le contrôle de la pollution hydrique sur l'ensemble du territoire tunisien (contrôle et quantification de la pollution hydrique). Il a pour but le développement et la consolidation continue des compétences des agents de conception, de gestion et de mise en œuvre des réseaux de contrôle et de surveillance des eaux en Tunisie. En conséquence, il doit ainsi favoriser également l'adaptabilité et l'autonomie des différents agents, notamment à travers un processus de co-construction.

Le manuel de procédure comporte deux grandes parties : l'état des lieux et les procédures proprement dites.

La partie centrale consiste à fournir des protocoles et méthodes pour les différentes étapes nécessaires à la mise en place, à l'exécution, à l'évaluation, à l'exploitation et à la diffusion des résultats des réseaux de contrôle et de surveillance des eaux. Il se réfère aux données PISEAU et s'inspire également de ce qui se pratique en Europe, en particulier en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise développée en Région wallonne.

Le manuel de procédure intègre également les informations concernant les acteurs de la surveillance et du contrôle des eaux en Tunisie et les réseaux existants. Ces informations ont été collectées et complétées auprès des acteurs eux-mêmes lors de nos différentes visites. Pour ce qui est de l'état des lieux concernant l'identification des sources de pollution et de leur inventaire, ainsi que les milieux vulnérables, nous sommes basés sur les informations de l'étude PISEAU.

Certains éléments demanderont à être complétés, sur base de l'équipement qui sera effectivement acquis et du travail de validation qui devra être mis en œuvre. Le manuel de procédure continuera à se développer notamment à partir de sa validation et lors des campagnes de mesures sur le terrain prévues dans le cadre du projet COPEAU.

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

Il était prévu dans la proposition que le manuel de procédures soit finalisé pour le 30 mai 2007. La rédaction du manuel de procédure a pu être finalisée pour le 12 décembre 2007. Toutefois, l'échéance initiale de l'action a dû être modifiée pour les raisons suivantes :



- Les termes de références n'étaient pas connus au moment de la formulation de la proposition. Il s'est avéré que le travail demandé était nettement plus important que ce qui avait été estimé. Dans un souci de qualité, nous avons opté pour l'allongement de la durée de l'action, de façon à répondre au mieux aux termes de référence.
- Pour diverses raisons administratives, la personne chargée de l'élaboration du manuel de procédure n'a pu être engagée qu'à partir du 15 mars 2007, retardant ainsi de près de 2 mois le démarrage possible de la mise en œuvre de cette action.
- L'ANPE a eu recours à l'expertise de l'AQUAPÔLE pour la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres pour les 2 laboratoires mobiles. Ce travail a dû être réalisé prioritairement par rapport au manuel de procédures pour permettre de lancer les appels d'offres, il a donc occupé l'expert de l'AQUAPÔLE dès sa prise de fonction. Ce travail a nécessité une recherche assez poussée pour s'assurer du bon choix de l'équipement et cela a pris plus de temps que prévu initialement.
- Le manuel de procédure est au cœur de ce projet. Toutes les actions s'articulent autour de lui et vont permettre de valider tout au long du projet (choix du matériel, formations, campagnes de mesures, diffusion...). A ce stade du projet, le manuel de procédure fournit les bases nécessaires à l'accomplissement du projet. Toutefois, la validation du manuel de procédures sera réalisée à travers les campagnes de mesures prévues dans le cadre du projet. Notons par ailleurs qu'il ne sera possible de rédiger les protocoles spécifiques que lorsque l'ensemble du matériel aura été acquis.

Résultats :

- Le manuel de procédures a été élaboré (Annexe 11.). Il sera soumis au Comité de Pilotage le 16 janvier 2008 pour discussion et avis.

Tâche C : Renforcement de l'équipement existant

Action C.1 Acquisition de deux laboratoires mobiles :

Date de début de l'action : 1 mars 2007

Date de fin de l'action : juin 2008

Constitution du dossier d'appel d'offres international

Le dossier d'appel d'offres a été présenté à la Commission ministérielle des marchés (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) le 10 juillet 2007. Cette commission a émis le 31 juillet 2007 les remarques ci-dessous.

- L'appel d'offres doit être en lot unique



- Exclure l'avance pour le fournisseur pour être en conformité avec la réglementation tunisienne.
- Préciser les pièces administratives pour les soumissionnaires étrangers
- Exclure le service après vente pour le camion
- Rectifier la garantie pour qu'elle soit conforme avec le règlement en vigueur
- Ne pas mentionner la capacité du réservoir pour une distance de 500 km
- Justification de 8 ans de service après vente pour les 2 laboratoires.

Après révision du cahier des charges conformément aux remarques de la commission Ministérielle des marchés, le dossier a été adressé de nouveau à la Commission Ministérielle le 23 août 2007. Lors de la réunion de la CMM du 28 août 2007, le cahier des charges a été approuvé par la Commission qui a donné son accord pour publier l'annonce dans les journaux.

A cet effet, l'annonce de l'Appel d'Offres International a été publiée en date du 4 septembre 2007 dans 3 journaux tunisiens (le Quotidien, le Renouveau et la Presse). En outre l'annonce a été adressée à Monsieur le Conseiller Economique de l'Ambassade Portugaise qui l'a diffusé auprès de toutes les Ambassades de l'Union Européenne.

La date limite de réception des offres a été fixée au 22 octobre 2007 à 17 H 30.

12 soumissionnaires ont retirés les cahiers des charges ;

Le 2 novembre 2007, 2 offres (1- WETCO 2- SOGESER) ont été mises à disposition de la commission de dépouillement désignée spécialement pour cet appel d'offres.

Evaluation des offres :

La commission de dépouillement a tenu plusieurs réunions à partir du 2 novembre 2007 suite auxquelles, il a été décidé de demander des informations complémentaires à la société SOGESER vu que la société Wetco ayant fourni un véhicule non-conforme (puissance fiscale de 7 CV au lieu de 9 à 10 CV). La date limite de la réception de ces informations a été fixée pour le vendredi 30 novembre 2007 à 12 H.

Le fournisseur SOGESER a fourni les informations complémentaires demandées dans les délais impartis.

L'analyse technique des offres des 2 soumissionnaires a relevé ce qui suit :

1- Sondes Multi paramètres et Echantillonneur automatique

Il est absolument indispensable que les sondes et l'échantillonneur automatiques soient COMPATIBLES, c'est-à-dire qu'ils doivent permettre une interconnection et une compatibilité au niveau de la programmation. Concrètement, la sonde doit pouvoir commander l'échantillonneur automatique selon des consignes programmées à son niveau. Les éléments fournis par les deux soumissionnaires n'ont pas permis de juger la conformité ou non de ce critère.

De façon générale, les caractéristiques des sondes proposées par SOGESER sont largement au-dessous des spécifications demandées soit pour la précision/exactitude des mesures pour les paramètres demandés, soit pour les gammes de valeurs couvertes. Aucun des deux fournisseurs ne semble capable de fournir une sonde permettant la mesure de la chlorophylle. Ce paramètre est prévu



afin d'évaluer la présence d'algues dans les lacs sur des profils verticaux (sur toute la profondeur des lacs).

Le critère de protection du programmateur de l'échantillonneur (IP 67= protection contre les effets de l'immersion) n'est pas respecté par SOGESSER, qui a proposé uniquement une protection contre les jets d'eau (IP 65). Il est également important de vérifier que la gamme de température pour laquelle le bon fonctionnement de l'appareil est garanti par le fournisseur corresponde aux exigences précisées dans l'appel d'offres, compte tenu des températures élevées auxquelles il pourra être soumis sur le terrain.

En outre, les sondes proposées sont effectivement multi-paramètre, mais pas au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire multi-sondes (soit plusieurs sondes branchées en même temps sur l'appareil). Le fait de devoir changer les sondes sur le terrain est vivement déconseillé et peut poser des problèmes de calibration.

En conclusion, les sondes proposées correspondent à une gamme largement inférieure à celle demandée.

A noter : le budget des sondes et échantillonneurs est particulièrement conséquent. Dans notre estimation, il représentait 28 % de l'estimation de l'ensemble de l'équipement des laboratoires mobiles.

2- Débitmètre

IP 68 signifie que l'appareil est étanche et résistant à une immersion prolongée, ce qui n'est pas le cas pour un IP67 (= protection contre les effets de l'immersion, « non prolongée »). La proposition de SOGESSER est donc non-conforme sur ce point. La compatibilité avec l'échantillonneur (voir plus haut) doit absolument être garantie.

3- Compatibilité sondes et débitmètre avec l'échantillonneur automatique

La compatibilité entre les sondes et l'échantillonneur automatique et entre le débitmètre et l'échantillonneur automatique est indispensable. Il est à noter qu'il existe des connexions de types différents et que des connexions de même type ne sont pas forcément compatibles entre elles.

4- Spectrophotomètre

Les deux offres sont non-conformes pour

- les différentes options de lecture sur le spectro,
- les types de cuves compatibles.

Il est important de souligner que les spécifications fournies visaient explicitement un spectrophotomètre **HACH-LANGE**. Ce choix, visant une marque spécifique, doit être absolument privilégié dans la mesure où il garanti (et est le seul à pouvoir le faire) une harmonisation des méthodes et protocoles pour une part importante du travail réalisé dans les 3 laboratoires mobiles, les méthodes utilisées dans le premier étant par ailleurs jugées pertinentes. L'harmonisation des moyens de contrôle constitue une priorité absolue pour l'ANPE

Concernant les types de cuves compatibles : Si toutes les cuvettes demandées ne sont pas compatibles avec l'appareil, cela signifie que toutes les analyses prévues et/ou les gammes de concentrations visées ne seront pas réalisables avec le spectro proposé par le fournisseur.

5- Minéraliseur, Agitateur TOC et Kit de minéralisation pour NKJ et métaux

La même remarque de cohérence et d'harmonisation s'applique pour ces équipements. En outre, les 2 premiers sont prévus pour permettre l'utilisation des kits Hach-Lange, déjà utilisés dans le labo mobile 1 et compatibles avec le spectro visé .

Le minéraliseur proposé ne permettra pas les mêmes applications que celles prévues avec les appareils prévus et les gammes de concentrations qui pourront être appréhendées sont probablement moins large que celles qui pourraient l'être avec les appareils prévus.

6- Analyseur d'hydrocarbure

L'offre de SOGESER doit être considérée comme non-conforme. L'appareil visé est de petite taille et portable. Si l'offre n'est pas conforme, il peut être préférable de renoncer à la mesure de ce paramètre dans les labos mobiles et de confier les analyses d'hydrocarbures à un labo fixe. Le temps de conservation des échantillons est de 2 à 15 jours selon les types.

En outre, l'analyseur proposé pèse 150 kg et est conçu pour application industrielle et non comme appareil portable ; il n'est donc pas compatible avec un usage en laboratoire mobile.

7- Analyseur de plomb

Le modèle visé a été retenu du fait de son seuil de détection bas (2 µg/l), inférieur à la concentration sans effet prévisible pour l'environnement (PNEC) de 5 µg/l en eau douce et de 5,4 en eau marine. Un appareil avec un seuil de 5 µg/l n'est donc pas conforme (offre Wetco). Aucune indication pour l'offre SOGESER.

Le cuivre n'avait pas été retenu pour une analyse par analyseur/sonde parce que plus coûteux et/ou moins performant que l'analyse en kit (de mémoire).

Les sondes proposées sont non-conformes aux spécifications techniques exigées par le cahier des charges.

Les garanties de compatibilité entre sonde et échantillonneur automatique, et entre débitmètre et échantillonneur automatique ne sont pas fournies, ce qui rend l'ensemble non-conforme.

Les équipements de laboratoire suivants sont également non-conforme aux exigences :

Spectrophotomètre, Minéraliseur (Minéraliseur, Agitateur TOC et Kit de minéralisation pour NKJ et métaux), Analyseur d'hydrocarbure, Analyseur de plomb.

Aucune offre n'a pas proposé pour des kits de l'analyse de l'arsenic.

En outre, nous n'avons aucune information sur les kits analytiques et ne pouvons dès lors pas juger de leur pertinence (méthode, gamme de concentration).

En outre, les 2 fournisseurs n'ont pas proposé un programme de maintenance pendant la période de garantie (un an) conformément à l'article 13.

CONCLUSION :

En conclusion, La commission de dépouillement propose de déclarer le présent appel d'offres infructueux.

Résultat :

- Le rapport de dépouillement a été adressé à la Commission Ministérielle des marchés qui a déclaré le 25 décembre 2007 l'appel d'offre infructueux. La commission a demandé une révision du cahier des charges qui sera de nouveau approuvé par cette commission avant publication sur les journaux. (Annexe 6)

Action C.2 : Renforcement de l'équipement et achat de consommables :

Date de début de l'action : 1/02/2007

Date de fin de l'action : 31/10/2007

Une consultation restreinte a été effectuée auprès de 3 fournisseurs, TECHNOLABO, Unilab Scientifique et Inter chimie, pour l'acquisition de consommables et petits instruments et ce pour le fonctionnement du laboratoire mobile existant de l'ANPE.

Résultat :

Les produits consommables pour l'année 2007 ont été réceptionnés le 31/10/2007

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

Action C.3 : Choix d'un laboratoire pour les analyses complémentaires :

Date de début de l'action : 10 août 2007

Date de fin de l'action : 20 décembre 2007

Une consultation restreinte a été élaborée, et a été adressée à 4 laboratoires pour les analyses complémentaires, La date limite de réception des offres a été fixée pour le 19 novembre 2007. Le laboratoire Central d'Analyse et d'Essai (sous tutelle du Ministère de l'industrie et de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises) a été sélectionné pour réaliser les analyses complémentaires et un contrat lui a été soumis le 11/12/2007 pour signature et enregistrement conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat :

Le laboratoire Central d'Analyse et d'Essai a été retenu. (Annexe 7 et Annexe 8)

Tâche D : Renforcement des capacités :**Action .D.1 : Formations des agents de l'ANPE en Tunisie :**

Date de début de l'action : janvier 2008

Date de fin de l'action : décembre 2008



Les formations n'ont pas encore été entamées. Elles seront programmées dès l'approbation du manuel de procédures (Action B.2.).

La première session de formation est prévue en mars 2008. Elle portera **essentiellement sur le choix et la signification des paramètres.**

La deuxième session sera réalisée au 2^{ème} semestre 2008 lorsque les laboratoires mobiles seront opérationnels.

Action .D.2 : Formations des agents de l'ANPE sur la maintenance et l'instrumentation :

Les formations n'ont pas encore entamées. Il faut attendre l'acquisition du matériel d'analyse.

Action .D.3 : Formations des cadres de l'ANPE à l'étranger :

Date de début de l'action : octobre 2007

Date de fin de l'action : décembre 2008

Une visite technique organisée par l'AQUAPÔLE a eu lieu en Belgique du 12 au 17 novembre 2007 (cf. programme et rapport en annexe). Trois personnes ont participé à cette visite, il s'agit de M. Mohamed BEN HASSINE, Chef du Projet COPEAU, M. Samir KAABI ; Chef de Département de Contrôle à l'ANPE et de Mme Khadija HAMROUNI Ingénieur à l' Office National de l'Assainissement. Cette visite a permis de rencontrer les spécialistes dans le contrôle de la pollution des eaux en Région wallonne et les différents acteurs du réseau de surveillance de la qualité des eaux (Division de l'Eau, Division de la Pollution de l'Environnement ; Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement et l'Institut Scientifique de Service Public, CEBEDEAU).

Plusieurs visites de terrain ont été réalisées qui ont permis de prendre connaissance des procédés utilisés pour les prélèvements d'eau, mais aussi de différentes infrastructures :

- une station d'épuration des eaux de rejets industriels,
- une station d'épuration des eaux usées urbaines
- une station automatique de surveillance de la qualité de l'eau le long de la Meuse (réseau d'alerte de la Division de la Pollution de l'Environnement).
- Les laboratoires de l'Institut Scientifiques de Service Public et du CEBEDEAU.

A l'occasion de cette visite, l'Unité de modélisation de l'AQUAPÔLE a présenté le modèle PÉGASE qu'elle a développé pour la modélisation et la gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants globaux. Ce modèle est utilisé notamment par la DGRNE. Suite à cet échange d'informations, le représentant de l'ANPE a exprimé son intérêt pour ce modèle et son souhait de pouvoir bénéficier de l'expertise de l'AQUAPÔLE dans ce domaine.

Pour clôturer cette semaine, deux réunions ont eu lieu le vendredi 16 novembre à Bruxelles

La première réunion s'est tenue à la Direction des Relations Internationales de la Région wallonne ; avec Monsieur WAUTHIER, Directeur Environnement et Monsieur SOUGNEZ en charge de la Tunisie à



la DRI qui ont marqué un grand intérêt pour la collaboration dans le cadre des accords de coopération entre la Région wallonne et la Tunisie.

Tout au long de cette semaine, l'encadrement a été assuré par l'AQUAPÔLE.

La deuxième réunion s'est tenue au siège de la Direction Générale de l'Environnement avec Monsieur Alban De-Villepin et sa collaboratrice chargée du suivi financier des projets pour discuter les recommandations adressées par la CE à l'ANPE concernant le rapport d'activité N°1. (Annexe 5)

Modifications éventuelles par rapport à la proposition :

La date (04/07) prévue dans la proposition n'a pas été respectée. La programmation de cette activité a nécessité d'être adaptée à l'état d'avancement général du projet de façon à tirer un maximum de profits de cette première visite.

IV- Evaluation de l'Etat d'avancement :

Depuis le 16 juillet -juillet 2007, le projet a bien avancé au niveau des différentes activités : renforcement de l'équipement, manuel de procédures et formations. Cependant, contrairement à ce qui avait été appréhendé lors de la formulation de la proposition de projet, la mise en œuvre des activités prend plus de temps que prévu.

Au niveau du renforcement de l'équipement, les retards sont essentiellement liés aux procédures administratives auxquelles le projet est soumis. Par ailleurs, les soumissionnaires de l'appel d'offres n'ont pas suffisamment respecté le cahier des charges et l'appel d'offres a été relancé de nouveau après l'avis de la Commission Ministérielle des marchés du 25 décembre 2007.

Au niveau de la rédaction du manuel de procédures, la charge de travail s'est avérée beaucoup plus conséquente que ce qui avait été prévu lors de la formulation. En effet, cela a nécessité un travail préalable très important de compilation de toute l'information existante pour s'assurer de la complémentarité de ce qui est proposé dans le manuel de procédures. Ce travail constitue vraiment l'épine dorsale du projet, il était donc normal d'y consacrer le temps nécessaire pour assurer la qualité des résultats du projet. Comme expliqué plus haut, le manuel de procédures nécessite d'être validé par les campagnes de mesures et ajusté si nécessaire.

La tâche « diffusion des résultats » débutera en janvier 2008 par la réalisation du site internet.

V- Calendrier prévisionnel pour la période du 1 janvier au 15 juillet 2008 :

		2008						
		J	F	M	A	M	J	J
A	Gestion et rapports à la CE	mission 7j en Tunisie						mission 7j en Belgique
B	Elaboration d'un manuel de procédure	présentation au Comité de pilotage						
C	Renforcement de l'équipement existant							
D	Renforcement de la compétences/formation			Formation en Tunisie				
E	Démonstration des procédures par des campagnes de mesures							
F	Diffusion des résultats	Réalisation du site Internet						

Séminaires : dans le cadre de la journée mondiale et nationale de l'eau, un séminaire sur le contrôle environnemental des eaux sera organisée le 25 mars 2008 à Tunis. C'est un séminaire de diffusion du projet et de présentation du manuel de procédure au grand public.



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Réponses aux remarques et recommandations Formulées par la CE suite à la remise du premier rapport d'avancement du projet COPEAU
- Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage (Décision rectifié)
- Annexe 3 : Commission de dépouillement des offres (Décision rectifié)
Commission d'ouverture des plis. (Décision rectifié)
- Annexe 4 : Procès Verbal de la réunion du comité de pilotage du 10/09/2007
- Annexe 5 : Rapport de la mission de la visite technique en Belgique DU 12 AU 17 :11 :2007.
- Annexe 6 : Rapport de Dépouillement de l'appel d'offres international N°12/2007 relatif à l'acquisition de 2 laboratoires mobiles
- Annexe 7 : Convention entre l'ANPE et Le laboratoire central
- Annexe 8 : Rapport de dépouillement pour sélection d'un laboratoire
- Annexe 9 : Feuille de présence du Personnel du projet (time-sheet) de Mr Mohamed Ben Hassine
- Annexe 10 : Feuille de présence du Personnel du projet (time-sheet) de mme Veronique Gosselin
- Annexe 11: Manuel de procédure élaboré par l'AQUAPOLE
- Annexe 12: Etat financier du projet



Partie II- Rapport Financier



COPEAU - LIFE06TCY/TN/275

